



Bilan d'activité 2018

SOMMAIRE

3. Introduction

4. Présentation du CLSM

Gouvernance

L'animation et la coordination CLSM

Les axes de travail et priorités

8. L'activité du CLSM en 2018

Les actions mises en place par axes de travail

Axe adultes

Axe formation -communication

14. Perspectives 2019

La plus-value du CLSM en 2018

Perspectives 2019

INTRODUCTION

La santé mentale

« La santé mentale se définit comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. »

(Définition de l'OMS : Organisation Mondiale de la Santé).

En 2014, suite au **Diagnostic Local de Santé** (DSL) réalisé par l'Observatoire Régional en Santé de la Guadeloupe (ORSAG), la Communauté d'Agglomération Cap Excellence signe un **Contrat Local de Santé** (CLS) avec :

- l'Agence Régional de Santé (ARS),
- la Préfecture,
- le Conseil Départemental,
- et les trois villes membres de l'EPCI (Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre).

La santé mentale comporte trois dimensions :

- **la santé mentale positive**, discipline qui s'intéresse à l'ensemble des déterminants de santé mentale conduisant à améliorer l'épanouissement personnel,
- **la détresse psychologique** réactionnelle qui correspond aux situations éprouvantes et aux difficultés existentielles,
- **les troubles psychiatriques ou psychiques** qui se réfèrent à des classifications diagnostiques renvoyant à des critères, à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles de durée variable plus ou moins sévères et handicapants.

Face aux enjeux que représente la santé mentale sur le territoire, le CLS a posé cette thématique comme une priorité et la création d'un **Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)** comme un objectif.

Qu'est ce qu'un CLSM

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre l'EPCI, la psychiatrie publique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés. Par des diagnostics partagés, la concertation, la réflexion, et l'élaboration collective d'actions, le CLSM vise à favoriser le décloisonnement des politiques publiques menées au niveau local, l'amélioration de la santé mentale de la population et l'insertion dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques.

PRÉSENTATION DU CLSM

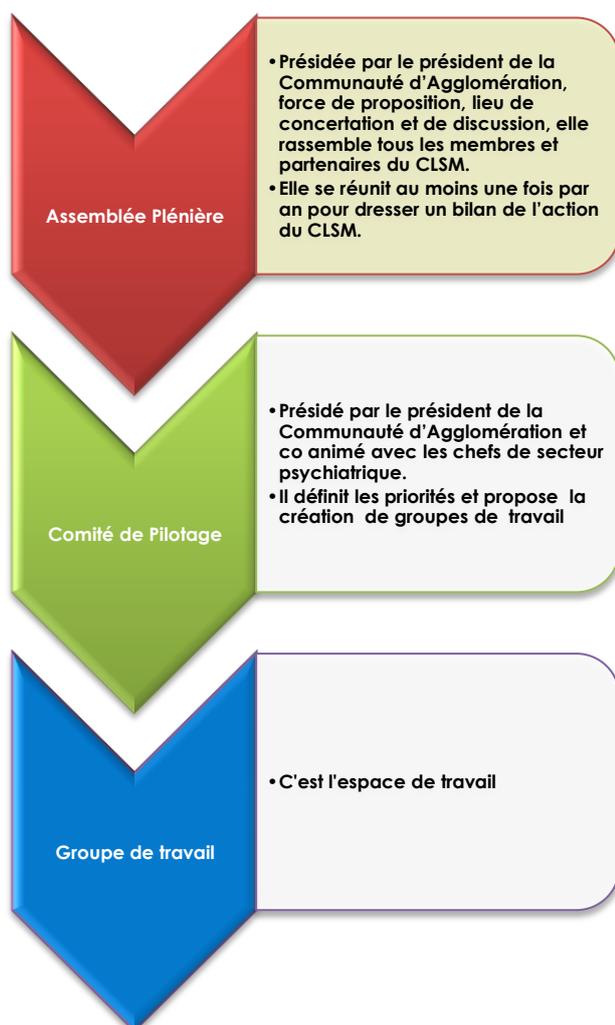
Le CLSM de Cap Excellence est entré en phase opérationnelle en janvier 2018 avec l'arrivée d'une coordonnatrice dont la mission est d'animer et de coordonner l'instance. L'objectif premier pour le CLSM étant l'animation, il s'agissait de remobiliser les partenaires clés autour des instances de travail : Comité de Pilotage, groupes de travail, etc...

1 assemblée plénière | **1** copil

3 comités techniques

24 Elus et professionnels qui ont pris part à ces rencontres de travail.

La gouvernance



En 2018, une dynamique a été engagée avec une implication et présence effective de la présidente de la Commission Affaires Sociales et Santé de Cap Excellence, élue référent du CLSM, de l'Etablissement Public en Santé Mentale et des partenaires du CLSM.

Le pilotage du CLSM s'est articulé avec la gouvernance des autres dispositifs et démarches territoriales portées par Cap Excellence : Contrat Local de Santé, Atelier Santé Ville et Contrat de ville pour deux raisons :

- d'une part, pour ne pas multiplier les instances de travail et épuiser les partenaires sollicités sur chacune de ces démarches.
- et d'autre part, pour assurer la cohérence d'ensemble du projet de territoire visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'animation et de la coordination du CLSM

Mission

- **Animer les instances de gouvernance du CLSM**
- **Animer les instances de pilotage et de suivi du CLSM, en lien avec les partenaires**
- **Animer les groupes de travail thématique**
- **Formaliser le CLSM**
 - ✓ Identifier au niveau local les besoins de la population et des professionnels sur le territoire du CLSM
 - ✓ Déterminer les priorités d'action et construire le programme d'action
- **Soutenir la conception, le développement et la mise en œuvre des actions du CLSM** en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales
- **Soutenir et développer les partenariats nécessaires** à la mise en œuvre du CLSM en veillant à l'intersectorialité
- **Rechercher des financements complémentaires, si besoin**
- **Organiser l'information** et la veille documentaire (réglementaire, juridique...)
- **Assurer la communication** autour de la démarche et des actions du CLSM
- **Participer aux actions engagées sur le territoire sur la thématique** (semaine d'information sur la santé mentale,
- **Elaborer le rapport d'activité annuel**

En janvier, un agent a rejoint le Service Politique Locale de Santé pour assurer la coordination du CLSM. La coordination est une fonction essentielle dans la conduite de la démarche CLSM.

Animer, coordonner et rassembler, la coordonnatrice se trouve au cœur du CLSM avec d'un côté, des acteurs potentiellement nombreux et de divers horizons à rassembler (professionnels libéraux, institutions, élus et usagers), de l'autre, des projets à animer et à coordonner.

Fin 2018, des défis restent à relever en termes d'animation :

- faire que les missions et la plus-value du CLSM soient bien comprises par les acteurs qui doivent s'approprier le dispositif,
- faire en sorte que les acteurs s'impliquent et se mobilisent sur la durée,
- le CLSM permet des espaces de consensus et de croisement de pratiques qui peuvent générer des tensions dans un groupe. La coordonnatrice en tant qu'animatrice d'un réseau a dû endosser une fonction régulatrice forte dans des contextes parfois compliqués,
- promouvoir une approche positive et globale de la santé mentale qui reste à construire. Certains acteurs se focalisent encore sur les soins.

Les axes de travail et priorités du CLSM de Cap Excellence

L'Assemblée plénière du 19 Octobre 2016 a validé la configuration du CLSM de Cap Excellence, de mêmes que les **5 axes de travail prioritaires, majoritairement définis à partir d'une entrée populationnelle.**

Axes de travail prioritaires	Priorités et objectifs
Axe mère-enfant	/
Axe adolescent	Travailler avec la psychiatrie, les acteurs des secteurs sociaux, médico-social, éducatif, sanitaire sur la problématique des adolescents en souffrance
	Faire de la Maison des Adolescents un dispositif ressource du CLSM sur ces questions
Axe adulte	Renforcer les réseaux d'acteurs autour des situations d'errance
	Former et informer sur l'errance
	Favoriser la mise en place de dispositifs ou d'action innovante
	Faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes
Axe personnes âgées	/
Axe communication-formation	Prendre part à la semaine d'information en santé mentale (SISM)
	Communiquer auprès du grand public sur la santé mentale et les structures et les recours existants
	Former les professionnels
	Lutter contre la stigmatisation

L'ACTIVITÉ DU CLSM EN 2018

En 2018, une nouvelle organisation de la psychiatrie publique a été mise en place avec la création d'un établissement public en santé mentale unique en Guadeloupe : **EPSM**.

Mise à jour de la convention de mise en place du CLSM

Dès sa création, la Communauté d'Agglomération et la psychiatrie publique portée en 2016 par le Centre Hospitalier Universitaire et le Centre Hospitalier de Montéran, avait conclu une **convention de partenariat relative à la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale** sur le territoire. La convention avait pour objet :

- de constituer le CLSM de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence dans une démarche partenariale et concertée
- de formaliser le partenariat entre le CHU, le CHM et Cap Excellence.

La convention de partenariat opérationnel devait intégrer donc la nouvelle organisation de la psychiatrie en Guadeloupe. C'est ainsi qu'un avenant à la convention a proposé.

Pour rappel, le CLSM de Cap Excellence est concerné par plusieurs secteurs psychiatriques

La sectorisation psychiatrique qui concerne Cap Excellence

Adultes :	96G03 : Baie-Mahault
	96G04 : Abymes
	96G05 : Pointe à Pitre
Enfants et adolescents	96101 : Baie-Mahault / Pointe à Pitre
	96102 : Abymes / Pointe à Pitre



Les actions mises en place par axes de travail

▪ **Axe adulte**

Sur cet axe, dès le début de l'année 2018, un groupe de travail spécifique sur l'errance a été mis en place. En effet, cette problématique reste prégnante sur le territoire. Une errance très souvent associée à des troubles mentaux et à la prise de substances.

Le groupe de travail Errance

L'objectif de ce groupe de travail dans un premier temps était de poser un diagnostic partagé sur cette question mais également de co-construire des pistes de réponses.

Les structures représentées dans le groupe de travail
ARS
Conseil Départemental
CCAS des Aymes
CCAS de Pointe à Pitre
EPSM
CHU
Sous préfecture
RVSG - SIAO
DDSP - SIAA
Police Municipale (Pointe à Pitre / Baie-Mahault)
Service Médiation Pointe à Pitre
CLSPD / GLP
GEM - UDAF
Croix-Rouge
CHRS Saint Vincent de Paul
GPMG (Grand Port Maritime de Guadeloupe)
Gendarmerie

Le groupe de travail s'est réuni une fois par mois en moyenne et a retenu de travailler sur l'élaboration d'un « **Guide des bonnes pratiques dans la prise en charge des personnes en situation d'errance et d'itinérance** » intégrant un **schéma de prise en charge des personnes en situation d'errance et d'itinérance** ».

5 réunions de de travail en 2018

1 guide | **1** schéma de prise en charge

L'élaboration de ce guide qui a débuté au premier semestre 2018 émane d'un besoin exprimé par les professionnels (notamment les polices municipales). L'objectif était double:

- avoir une connaissance des acteurs et des dispositifs pouvant être mobilisés
- la nécessité d'avoir un parcours de prise en charge clair et formalisé.

Le 18 mai 2018, **une présentation du CLSM de Cap Excellence a eu lieu dans le cadre de la production sécurité à la Sous-Préfecture de Pointe à Pitre**. Il s'agissait notamment de présenter le plan d'action du CLSM concernant l'errance.



Sur la question de l'errance, le CLSM est donc passé très rapidement en phase opérationnelle avec des actions très concrètes. La difficulté à souligner concerne la mobilisation des acteurs. La fréquence de rencontre du groupe relativement soutenue, ne permet pas toujours d'avoir autour de la table l'ensemble des acteurs. Il s'agit donc d'un point de vigilance à avoir en 2019 afin que cet aspect n'affecte pas la qualité du travail produit par ce groupe de professionnels.

Le groupe de travail Logement

L'hébergement, l'accès et le maintien dans un logement des personnes souffrant de troubles mentaux, sont de réelles problématiques pour le territoire et une priorité dans le cadre du CLSM. Depuis le début de l'année, le CLSM a travaillé sur ces questions.

Les structures représentées dans le groupe de travail
ARS
Conseil Départemental
CCAS des Abymes
CCAS de Pointe à Pitre
CCAS Baie-Mahault
EPSM
Croix-Rouge
CHRS Saint Vincent de Paul
GEM / UDF
UNAFAM
SEMAG
SEMSAMAR
SIKOA
SIG
SCPHLM
SIAO
DRU de la Ville des Abymes
AGLS

Dans le cadre de ce groupe de travail deux pistes de travail ont été retenues :

- réaliser un diagnostic partagé
- réfléchir sur l'intégration et le maintien des personnes dans leurs logements

2 rencontres ont eu lieu en 2018

Accompagnement à la mise en œuvre du projet de plate-forme logement et santé mentale.

Pour rappel, le projet de plateforme visait à apporter une réponse aux bailleurs sociaux confrontés à des locataires présentant des problématiques de santé mentale. Il s'agissait également de permettre le maintien dans le logement de ces personnes.

Une réunion s'est tenue le 02 Mars 2018, à la demande de l'ARS. Réunion au cours de laquelle, un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre avait été définis avec le porteur du projet : l'Association Guadeloupéenne pour le Logement (AGLS).

Ce projet fin 2018 n'a pas abouti.

L'accompagnement de l'association AGIL

L'Association Guadeloupéenne pour l'Insertion par le logement (AGIL) œuvre pour la réinsertion par le logement de personnes en situation de handicap psychique. Une réunion s'est tenue le 15 Février 2018 pour accompagner l'AGIL.

Deux actions ont été envisagées avec l'association qui devraient se réaliser en 2019.

- Réaliser un diagnostic afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation par rapport au logement des personnes présentant des troubles psychiques. Le CLSM accompagne l'association dans l'élaboration et la diffusion du questionnaire.
- Une action de sensibilisation est également envisagée auprès du grand public.

▪ **Axe formation-communication**

L'accompagnement et la formation des acteurs du territoire sont une priorité du CLSM.

Le groupe de travail Formation Communication

4 réunions de de travail en 2018

2 Matinées de sensibilisation et d'information : Repérage en santé mentale en direction des acteurs de premières lignes

Elaborées dans le cadre du groupe de travail, ces matinées destinées aux acteurs de premières lignes ont pour objectifs de :

- Mieux repérer, accueillir une personne atteinte de troubles mentaux et d'accompagner au quotidien,
- Favoriser l'évolution des représentations sur la maladie mentale,
- Permettre à ces acteurs d'adapter leurs postures face aux personnes fragilisées,
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement existant.

Les structures représentées dans le groupe de travail
ARS
Conseil Départemental
CCAS des Abymes
CCAS de Pointe à Pitre
CCAS Baie-Mahault
IREPS
EPSM
Croix-Rouge
CHRS Saint Vincent de Paul
GEM / UDF
UNAFAM



Les matinées se déclinent 6 modules d'une durée 05 h chacun.



1 annuaire des acteurs et des dispositifs en santé mentale

L'élaboration de ce document qui a débuté au premier semestre a pour objectif d'améliorer l'interconnaissance et favoriser le travail en réseau entre les structures.

1 réponse à un appel à projet. Le 20 juin 2018, le Service Politique Locale de Santé a répondu à l'appel à projet « **Maladies psychiques et vie sociale** » de la **Fondation de France**. Le projet présenté s'il reçoit un avis favorable aura pour objectif de mettre en place une formation en santé mentale en direction des acteurs associatifs de proximité.

2 actions d'information et de sensibilisation en direction des habitants. Le CLSM a co-organisé avec l'Atelier Santé Ville deux Rencontres Santé Sociales de l'ASV sur la thématique Santé mentale et Parentalité. L'une des actions a été inscrite dans le cadre de la **Semaine d'Information en Santé Mentale 2018**.



Atelier Santé Ville

"Les Rencontres Santé Sociales de l'ASV"

En partenariat avec la Crèche Sorel Bellemare

Parents-enfants

Apprendre à être en bonne santé...mentale

"Ti Kozé"
Entre habitants et professionnels

Vendredi 23 Mars 2018 à 17h30
Crèche Sorel Bellemare
Résidence Ciboneye - Lauricisque - 97110 POINTE A PITRE
Action du Contrat de ville

Atelier Santé Ville

"Les Rencontres Santé Sociales de l'ASV"

En partenariat avec le Collège du Raizet

Bien-être et Parentalité

Prendre soin de soi et de son enfant aujourd'hui

"Ti Kozé"
Entre habitants et professionnels

Vendredi 5 Octobre 2018 à 17h30
Centre Culturel Emmanuel Marie José ALBON
Raizet - 97139 Les Abymes

Manifestation conviviale
N'hésitez pas à venir en famille !!!

Action du Contrat de ville



2 Matinées de sensibilisation et d'information : Repérage en santé mentale en direction des acteurs de premières lignes

Elaborées dans le cadre du groupe de travail, ces matinées destinées aux acteurs de premières lignes ont pour objectifs de :

- Mieux repérer, accueillir une personne atteinte de troubles mentaux et d'accompagner au quotidien,
- Favoriser l'évolution des représentations sur la maladie mentale,
- Permettre à ces acteurs d'adapter leurs postures face aux personnes fragilisées,
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement existant.

Les matinées se déclinent 6 modules d'une durée 5 h chacun.



Cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CLSM
Conseil Local
en Santé Mentale
de Cap Excellence

**Matinées
de Sensibilisation et d'Information**

**Sensibilisation
et Repérage en santé mentale**

Démarrage
Le 05 Octobre 2018

Pour plus d'informations :
DGATS / DDSPV
Service Politique Locale de Santé
Coordination CLSM : 05 90 38 01 68
nadia.longfort@capexcellence.net

ars
République Française
unaram
ireps

Elaborées avec l'EPSM, l'IREPS, l'UNAFAM et le GEM, qui en assurent également la co animation, les matinées ont démarré le 05 octobre 2018.

Deux matinées ont été mises en place en 2018.

Les structures présentes lors de ces deux matinées

CCAS des Abymes
CCas de Pointe-à-Pitre
CCAS Baie-Mahault
Police Municipale des Abymes
Police Municipale de Baie/Mahault
Ville des Abymes
Ville de Pointe-à- Pitre

Elles ont mobilisé 19 professionnels majoritairement des travailleurs sociaux et d'agents de police municipale.

- 54 % des participants ont été très satisfaits du contenu, des informations et de la qualité des échanges avec les intervenants.
- Toutefois, ils font remonter la nécessité d'un temps plus long pour permettre les échanges entre intervenants et participants.

Les retours des participants sur leurs pratiques professionnelles et leurs besoins en termes « d'outils » pour

- mieux interagir avec ce public fragilisé, ont alimenté les échanges.
- L'atelier interactif sur la déstigmatisation animé par les usagers du GEM a permis une meilleure compréhension des participants, face aux difficultés rencontrées au quotidien par la personne en souffrance psychique.



Présentation du CLSM de Cap Excellence à la conférence autour de la pair-aidance

Le 27 juin 2018, un colloque autour de la pair-aidance, du parcours jusqu'à la formation, de la réhabilitation psychosociale, organisé par le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM / UDAF) s'est tenue à Salle George Tarer à Pointe à Pitre.

« La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique. Les groupes supports entre personnes ayant vécu des expériences similaires existent depuis longtemps dans le domaine des addictions par exemple. De nombreuses expériences de pair-aidance et de pair-émulation ont été menées en Amérique du Nord (notamment via le mouvement social pour la Vie Autonome, des Alcooliques anonymes), et se développent à présent en France. »

Ce colloque a permis de présenter le CLSM de Cap excellence comme un acteur majeur de coordination pour les partenaires de première ligne en santé mentale.

Présentation du CLSM de Cap Excellence en Martinique

Le CLSM de Cap Excellence a répondu le 14 novembre 2018 à l'invitation du Centre de ressources Politique de la Ville (CRPV) de la Martinique «Ville Caraïbe» pour participer à un atelier de qualification, intitulé « Regroupements dits hostiles : des ressources pour la prévention des addictions », en partenariat avec le CNFPT.

Cet atelier en direction des acteurs de la prévention de la délinquance avait pour but de présenter, à un panel de professionnels divers, des ressources mobilisables et des retours d'expériences en matière de prévention et de prise en charge des addictions.

- **L'Assemblée plénière CLSM**

42 personnes dont 7 élus ont participé à l'assemblée plénière du CLSM qui s'est déroulée le 20 novembre 2018. Tous les acteurs mobilisés ont répondu présents.

Ce temps de rencontre a permis de présenter le bilan d'activité du CLSM ainsi que les perspectives 2019.

Ce fût également un temps propice à la signature de l'avenant à la convention CLSM et à la signature du règlement intérieur.

Le bilan d'activité et les orientations 2019 ont été validés.

- Des interrogations sur la prise en charge infanto-juvéniles.

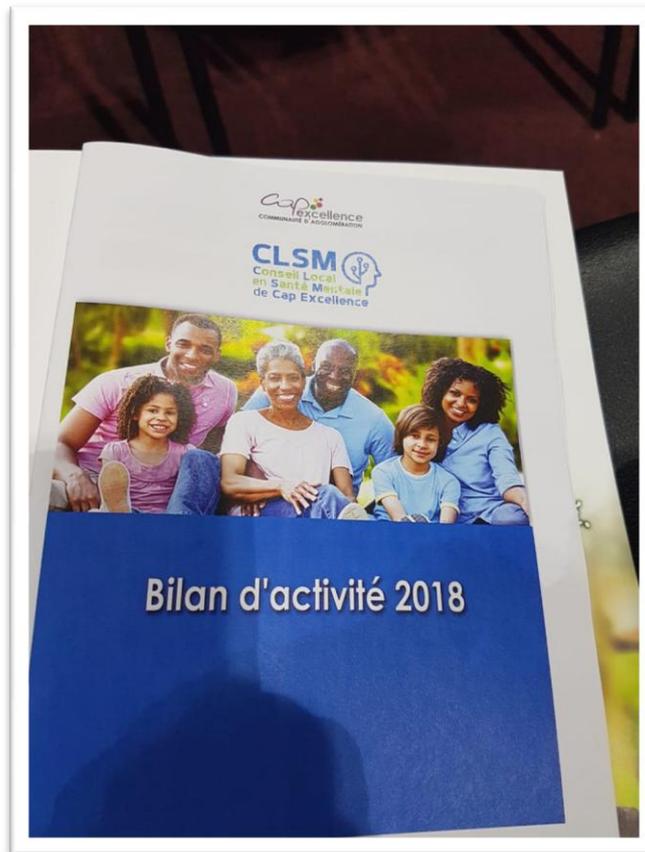


Les organismes représentés
AGIL
ARS
CCAS de Pointe à Pitre
Conseil Départemental
Croix-Rouge Française
DDSPV
DTPJJ
EPSM
GEM-UDAF
Police Municipale Pointe à Pitre
Rectorat
RVSG-SIAO 115
Sous-Préfecture
TGI
UNAFAM
Ville de Pointe à Pitre



Ce qu'il faut retenir de l'assemblée plénière

- **Une mobilisation des élus** et une forte implication de ces derniers sur la question des personnes en souffrance psychique sur le territoire et notamment les personnes en situation d'errance.
- Une volonté des acteurs d'avoir un référentiel commun : un langage et un fonctionnement commun.



L'Assemblée Plénière a de nouveau posé quelques fondamentaux au bon fonctionnement du CLSM :

- L'indispensable mobilisation des élus,
- La structuration des démarches à travers de procédures et de pratiques qui fonctionnent,
- Le travail sur un processus d'acculturation des dispositifs existants en créant un espace dédié aux différentes problématiques évoquées.



PERSPECTIVES POUR 2019

2018 a été consacrée à la mise en place opérationnelle du CLSM :

- Recrutement d'une coordonnatrice
- Réunion des instances
- Constitution des groupes de travail
- Elaboration de projets

La plus-value du CLSM en 2018

Le CLSM à contribuer à :

- **favoriser une meilleure inter connaissance des acteurs**

Les acteurs présents dans le CLSM ont systématiquement exprimé le besoin de s'identifier les uns et les autres, qui est qui, et de savoir qui fait quoi.

On comprend que ce besoin relève en premier lieu d'une nécessité concrète, évidente, d'avoir une lisibilité des rôles de chacun pour s'y retrouver, savoir qui dispose de quelle ressource et dans quelle mesure elle peut être mobilisée. Il s'agit également de définir les rôles, les missions, les limites des acteurs et des institutions.

- **susciter des collaborations pour favoriser la cohérence des interventions et la production d'outils**

C'est particulièrement vrai dans le projet d'élaboration commune d'un guide de prise en charge des errants. Le CLSM a initié en 2018 des coopérations en santé mentale.

- **rompre l'isolement des professionnels.**

C'est un enjeu important et les groupes de travail ont également pour objectif de permettre un soutien réciproque des professionnels face à des situations qui les mettent en difficulté. Il y a là également une articulation avec les projets développés par l'Atelier Santé Ville et notamment les « Matinées d'échange de l'ASV : le Ti Kozé des professionnels »

- **promouvoir une approche positive de la santé mentale et à déstigmatiser**

Le CLSM en articulation avec l'Atelier Santé Ville ont créé des espaces de rencontres (élaboration d'un projet dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale – SISM) entre professionnels et habitants.

Les perspectives pour 2019

La poursuite des axes de travail du CLSM

Dans le cadre des perspectives du CLSM pour l'année 2019, il est nécessaire de poursuivre les axes de travail engagés, afin d'assurer la légitimité du dispositif sur le territoire et de continuer à mobiliser les acteurs dans les instances.

▪ **Sur le volet animation**

Il s'agira en 2019 de conforter l'animation et la coordination du dispositif.

- Rendre visible le CLSM et le positionner l'instance comme un espace ressource sur le territoire sur la question de la santé mentale
- Poursuivre les travaux des groupes de travail
- Mobiliser selon les thématiques, les acteurs pertinents qui ne sont pas encore intégrés dans la démarche CLSM

▪ **Sur le volet programmation d'actions**

Dans la continuité des actions entamées en 2018, quelques actions à prévoir en 2019

- le CLSM poursuivra son programme de **Matinées de sensibilisation** à destinations des acteurs de 1^{ère} ligne, et le reproduira à l'attention des **associations de proximité et des conseillers citoyens**.
- Des actions de **sensibilisation** à destinations des **aidants familiaux**, des **personnes âgées** seront également prévues
- La **participation** du CLSM à la **SISM 2019**

- Puis, dans le cadre des travaux de réflexion autour de **l'errance/Itinérance**, **l'aboutissement du schéma d'accompagnement**.

- Le déploiement d'une **programmation santé mentale sur les quartiers prioritaires** de la politique de la ville en lien avec l'Atelier Santé Ville



Direction du
Développement Social & de la
Politique de la Ville

Service Politique Locale de Santé
CLSM

Place de la Rénovation – Tour Secid 4^{ème} étage
97110 Pointe à Pitre

Tél : 05 90 47 72 51/ 05 90 47 72 58

Courriel : nadia.longfort@capexcellence.net